

REGLEMENT DU CONCOURS « Mini J.O » de FUNNY MOUNTAIN.

1. OBJET DU PRESENT REGLEMENT

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») édicte les règles générales applicables au jeu concours « Mini J.O » de Funny Mountain S.A , tenant place sur les lieux de l'entreprise au : 101, rue de Grass B-6700 ARLON, Belgique.

2. ORGANISATEUR

L'organisateur des concours est Funny Mountain S.A, dont le siège social est situé au : 101, rue de Grass B-6700 ARLON, Belgique et inscrite au registre de commerce des entreprises sous le numéro 0700.355.638.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

- Les jeux ou concours organisés par Funny Mountain S.A sont accessibles uniquement à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans ou démontrant avoir reçu l'autorisation de leurs parents, résidant en Belgique ou dans la Grande-Région (Luxembourg, France, Allemagne) et possédant une adresse de courrier électronique propre ou un numéro de téléphone mobile accessible. Lors de l'inscription au jeu ou au concours, les participants font parvenir à Funny Mountain leurs coordonnées de contact.
- Les jeux ou concours ne sont pas accessibles aux personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi qu'aux membres du personnel (mandataires sociaux, associés, employés, ouvriers,...) de Funny Mountain, de ses filiales et sociétés partenaires ou liées (notamment les sponsors des jeux ou concours), ainsi qu'aux personnes vivant sous le même toit que ces membres du personnel, de même que leur famille proche, leurs conjoints, leurs parents, frères et sœurs, enfants.
- Les inscriptions doivent être individuelles. Cependant, plusieurs membres de la même famille peuvent participer au concours

4. DUREE DES JEUX OU CONCOURS ORGANISES PAR Funny Mountain.

Le concours « Mini J.O » de Funny Mountain se déroule du 23 juillet 2021 au 08 août 2021.

5. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant remplira un bulletin de participation à déposer dans l'urne dédiée, fournie sur les lieux de vie et de jeu de Funny Mountain. Les données personnelles transmises doivent être réelles et correctes, sous peine d'exclusion des jeux ou concours. Il est par conséquent interdit de s'identifier avec les coordonnées d'une autre personne. Par conséquent, le retrait des cadeaux chez Funny Mountain ne pourra se faire que par les gagnants en personne. A cette occasion, il leur sera demandé la présentation de leurs cartes d'identité. Funny Mountain se réserve le droit d'exclure les personnes qui ne respectent pas les présentes modalités de participation : ces personnes ne pourront plus bénéficier d'aucun prix. Aucune réclamation ne sera acceptée.

6. SELECTION DES GAGNANTS

Les gagnants sont tirés au sort en fin de concours, à partir du 08 août 2021 minuit.

7. COMMUNICATION DES RESULTATS AUX GAGNANTS

Les gagnants sont prévenus personnellement, en fonction des données transmises à FUNNY MOUNTAIN conformément à l'article 3 du Règlement. Les gagnants seront avertis par téléphone ou par mail. Les participants acceptent explicitement de ne soumettre aucune contestation quant au mode de réception de cette information ou quant à la preuve de cette réception. Si l'une des données transmises par le participant n'est pas conforme aux informations demandées par Funny Mountain ou si aucune réaction à l'information envoyée par Funny Mountain n'intervient endéans les 7 jours de son envoi par Funny Mountain, le droit au prix est annulé de plein droit. Le prix sera alors attribué à un autre participant.

8. PRIX

Chaque participant indique dans le formule de participation le prix qu'il souhaite gagner. Le choix se porte sur 3 lots : une formule anniversaire Médium – 6 personnes – d'une valeur de 150€, une formule anniversaire Small – 6 personnes – d'une valeur de 90€ ainsi que 2 bons de 2 entrées chacun.

Les prix seront à récupérer chez Funny Mountain, au 101, rue de Grass B-6700 ARLON, Belgique. Si le gagnant ne réclame/retire pas son prix dans un délai de 1 mois consécutif à l'annonce, le droit au prix est annulé. En cas d'erreur (comme, par exemple, dans la communication des informations), Funny Mountain se réserve le droit de décider comment l'erreur sera corrigée et traitée : le participant acceptera sans réserve cette décision.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée concernant la nature des prix, aucune modification, échange ou contre-paiement ne sera accepté par Funny Mountain.

9. DONNEES PERSONNELLES

L'organisateur traite vos données personnelles conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46 / CE (règlement général sur la protection des données). L'organisateur veille à ce que le traitement de vos données personnelles se déroule d'une manière appropriée et pertinente et se limite aux fins pour lesquelles les données ont été collectées.

Les dommages résultant de l'utilisation de données personnelles du participant par des personnes non autorisées ne peuvent en aucun cas être répercutés auprès de l'organisateur, s'il a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires que l'on peut raisonnablement attendre de lui.

10. DEMANDES D'INFORMATION ET/OU MODALITES DE RECLAMATION

Pour les questions ou problèmes concernant le concours, les intéressés peuvent prendre contact avec Funny Mountain à l'adresse info@funnymountain.be.

Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet de Funny Mountain : www.funnymountain.be 11.3. NRJ peut à tout moment apporter des adaptations au Règlement.

11. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPETENT

Le présent Règlement est régi par le droit belge. En cas de litige judiciaire, seuls les tribunaux belges seront compétents pour trancher ce litige.

Fait à Arlon, le 22/07/2021